



# CONSEIL GENERAL

---

Législature 2016-2020

3<sup>ème</sup> séance

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE SAINT-BLAISE DU JEUDI 23 FEVRIER 2017 A L'AUDITOIRE DU CENTRE SCOLAIRE DE VIGNER

Présidence : M. Olivier Thomann

Secrétariat : Mme Pascale Giron-Lanctuit

### Table des matières :

1.	Appel	Pages 3 – 5
2.	Procès-verbal de la séance constitutive du 24 novembre 2016 – 1 <sup>ère</sup> partie	Page 5
3.	Procès-verbal de la séance constitutive du 24 novembre 2016 – 2 <sup>ème</sup> partie	Page 6
4.	Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016	Page 6
5.	Nomination d'un membre de la Commission des travaux publics en remplacement de M. Bernard Aeschlimann	Page 6
6.	Nominations de membres de la Commission des rives et des ports	Page 6
7.	Nominations de membres de la Commission consultative d'étude des infrastructures sportives des Fourches	Pages 6 – 7
8.	Demande de crédit de <b>CHF 85'000.00</b> pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels. Rapport à l'appui	Pages 7 – 11
9.	Demande de crédit de <b>CHF 200'000.00</b> pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public. Rapport à l'appui	Pages 11 – 13
10.	Budget 2017. Rapport à l'appui	Pages 13 – 28
11.	Communications du Conseil communal	Pages 28 – 29
12.	Motions et propositions	Page 29
13.	Interpellations et questions	Pages 29 – 30

## **Le Président**

Mesdames, Messieurs,

*Il est 18h30, veuillez prendre place.*

*Nous sommes des partis politiques et une administration proactifs et efficaces, raison pour laquelle nous avons anticipé le passage à l'heure d'été, d'où une convocation à 18h30!*

*Cette petite boutade mise à part, l'administration communale a voulu marquer le coup, car comme vous le savez, un magnifique projet de construction et de rénovation du collège de Vigner est en cours, et nous vivons ce soir vraisemblablement la dernière séance du Conseil général ici à l'Auditoire de Vigner. Dans ce sens, une petite agape vous sera proposée à la fin de la séance, ceci couplé à un ordre du jour chargé, explique la convocation à 18h30.*

*La 3<sup>ème</sup> séance ordinaire de la législature 2016-2020 est ouverte. Je remercie le public de sa présence et de l'intérêt qu'il porte à la vie politique de notre commune.*

**Le Président** donne lecture de la lettre de démission au Conseil général de M. Jean-Pierre Perno.

« **Démission**, Saint-Blaise, le 23 février 2017.

*Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les Autorités politiques de Saint-Blaise,*

*Un changement dans ma situation professionnelle me contraint à démissionner du Conseil général avec effet immédiat.*

*Aimant faire les choses à fond, je crains ne pouvoir assumer ma fonction de Conseiller général. La lecture du document « Budget 2017 » m'a donné un aperçu de l'immensité des défis d'une Commune comme Saint-Blaise par rapport à la situation des finances cantonales et par rapport à la tentation de ce dernier de reporter les charges sur les communes. La chose me paraît donc trop sérieuse pour ne pas libérer ma place à un nouveau membre du Conseil général motivé, assidu et entreprenant.*

*Je vous remercie de donner de votre temps aux affaires publiques, temps qui manque certainement aux « Y a qu'a » et aux « Faut que... », deux mouvances en progression, auxquelles j'espère, ne pas faire partie.*

*Je vous souhaite, à vous, Autorités communales de Saint-Blaise, mes meilleurs voeux de succès dans vos délibérations et décisions. Au plaisir de vous rencontrer dans notre si beau village. »*

*Nous prenons acte de cette démission et remercions chaleureusement Jean-Pierre pour tout le travail qu'il a accompli au sein de cet hémicycle. Nous lui souhaitons tous le meilleur pour la suite de sa carrière professionnelle.*

*Nous souhaitons la bienvenue à M. Thibault Girardin, fraîchement élu, membre du Parti libéral-radical, et nous espérons qu'il aura beaucoup de plaisir à participer activement au destin de notre village.*

Monsieur **le Président** souhaite faire part de ces quelques mots :

*« La vie politique est parfois ingrate, parfois injuste mais qu'importe. Nous nous battons toutes et tous pour la même cause, la cause citoyenne, pour le bien de notre population, pour donner un avenir serein aux futures générations. C'est le rôle des politiques, c'est nôtre rôle !*

*Car comme le disait Winston Churchill, « un bon politicien est celui qui est capable de prévenir l'avenir et qui par la suite, est également capable d'expliquer pourquoi les choses ne se sont pas passées comme il l'avait prédit ».*

*J'ai confiance en la politique, à vous Mmes, MM. du PS, à vous, Mmes, MM. du Parti de l'Entente et à vous, Mmes, MM. du PLR, d'assumer ce rôle !*

*Même si nous ne sommes pas d'accord sur tous les sujets que nous débattons, je suis sûr que nous, les partis politiques de Saint-Blaise, trouverons le meilleur des consensus pour que notre population, notre Canton, soient fiers de notre combat pour le bien de tous car, ne l'oubliez pas, nous sommes les élus du peuple et nous devons en être dignes !*

*Quoi qu'il en soit, je suis fier et c'est un honneur pour moi, de présider le Conseil général pour cette nouvelle année 2017 qui, je l'espère, nous apportera de belles et entières satisfactions.*

*En dernier lieu, je sollicite votre indulgence, en effet, certaines personnes ne me sont pas encore familières. Je tiens à m'excuser, par avance, si je devais me tromper lors de vos interventions.*

*Le Conseil général a été convoqué dans le délai réglementaire et il a reçu l'ordre du jour. Comme vous l'aurez constaté, l'année sur l'ordre du jour est erronée mais nous n'avons pas jugé utile de vous en envoyer un nouveau sachant, bien évidemment, que vous aurez corrigé par vous-même, cette erreur de frappe.*

*Concernant l'ordre du jour, j'y apporterais la modification suivante ; je propose d'intercaler le point 5. Nomination d'un membre Commission TP suite au décès de M. Bernard Aeschlimann. Les points suivants seront ensuite décalés, le point numéro 5 devenant le point numéro 6 etc.*

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres modifications, **le Président** considère que ce dernier est accepté. Aucune motion, ni interpellation reçue.

## **1. Appel**

**Le Président** passe la parole à la vice-secrétaire, Mme Pascale Giron-Lanctuit, en remplacement de M. Lorenzo Zago, absent pour raisons professionnelles.

La secrétaire passe à l'appel.

Présents : 32

Excusé-e-s : Mmes Hofmann Rossel Shirley, Marolda Viviane, Montandon-Clerc Rachel, MM. Buthey Alexandre, Clottu Olivier, Engel Dimitri, Perno Jean-Pierre, Zago Lorenzo et Zweiacker Jean-Michel.

**Le quorum de 21 est atteint, le Conseil général siège valablement. La majorité absolue est de 16 voix.**

**Le Président** prend la parole :

Je vois qu'il manque une personne à cet appel...

*« Bernard, tu nous manques ! C'est en effet un triste 14 janvier que Bernard nous a quittés subitement. Cette dramatique nouvelle nous a, toutes et tous, choqués.*

*Fortement investi dans son métier mais aussi pour son village qu'il adorait par-dessus tout, il était une figure marquante et apprécié de tous. Il ne comptait pas ses heures à la Commission de la police du feu.*

*Être proche de la population lui tenait à cœur tout comme à la Commission des travaux publics, où ses « coups de gueule » étaient francs mais très appréciés et faisaient souvent avancer les choses.*

*Bernard, de là-haut, je sais que si tu suis nos débats avec une délectation toute particulière, ton sourire et ta bonne humeur resteront dans nos pensées à jamais car tu es parti trop tôt, beaucoup trop tôt. Salut l'ami ! »*

*Au nom du Conseil général, je présente mes sincères condoléances à son épouse, à ses enfants, à sa famille et à ses proches.*

*Je vous demande de bien vouloir vous lever afin de respecter une minute de silence en la mémoire de M. Bernard Aeschlimann.*

*Nos condoléances vont également à Mme Shirley Hofmann Rossel pour la perte de sa maman.*

**Le Président** passe la parole au PLR pour un dernier hommage.

### **M. Charles Constantin (PLR)**

*« Il y a deux mois, lors d'une émouvante séance de fin de législature, nous prenions congé de M. Claude Zweiacker. Pour les Conseillers généraux, le dress code était la cravate. Bernard avait respecté la consigne, malgré le fait qu'il accordait peu d'importance au paraître. Il aimait l'authenticité et les choses simples de la vie.*

*Bernard était un esprit libre et cela se lisait sur les expressions de son visage qui aurait pu servir de modèle au sculpteur de buste désireux d'exprimer l'imperturbabilité masculine. Il avait, pardonnez-nous l'expression, la gueule d'un héros de film d'action.*

*Avec un brin de fantaisie, on l'aurait vu tourner avec Charles Bronzon, Jean-Paul Belmondo et Clint Eastwood. Avec eux, il aurait formé un redoutable quatuor décimant les bandes de salopards de tous bords. Excusez-nous cette digression !*

*Par contre, les sociétés de tir de Saint-Blaise peuvent en témoigner, Bernard, au contraire des trois acteurs cités, dans un stand de tir, ne loupait jamais sa cible.*

*Aux quatre coins du village, c'était un plaisir de rencontrer Bernard. Mais on craignait toujours de lui tendre la poigne, tant sa poignée de main était ferme et virile.*

*En politique, lors des séances de Commissions et lors des séances de préparation, il était plutôt discret. Mais dès qu'on abordait les sujets comme la sécurité, la lutte contre le feu, les chantiers à Saint-Blaise, la zone des Fourches avec le stand de tir, il sortait de sa réserve et dans sa moustache bien fournie, avec conviction, il défendait ses points de vue.*

*De part sa profession de chauffeur et de machiniste, Bernard était un homme de terrain, un peu brut de décoffrage. Son bon sens mettait en échec les professeurs, les docteurs, les ingénieurs, les théoriciens et les technocrates.*

*On savait Bernard souffrant, mais on ne l'imaginait pas si malade. Il n'abordait pas le mal qui le rongait. Aujourd'hui, après coup, on a mauvaise conscience de n'avoir rien vu passer et surtout d'avoir osé se plaindre un jour, de ses petits bobos.*

*Il y a deux mois, sur cette scène, Bernard fixait l'objectif de Sophie Matthey. Il présentait son plus beau profil et se réjouissait d'attaquer une nouvelle législature, motivé de challenger l'administration communale et notre exécutif pour un développement harmonieux de Saint-Blaise. Faire de la politique, comme passer des moments avec les siens, se promener en forêt, cueillir des champignons lui permettait de mieux affronter la maladie.*

*Pragmatisme, dignité, authenticité, soif de la vie et amour de Saint-Blaise. Voilà cinq mots qui nous*

*viennent à l'esprit en songeant à toi Bernard. Cinq mots, cinq repères, cinq petits feux de toi. Et même si, en tant que Président ad vitam aeternam de la Commission du feu tu t'y opposes, ces cinq petits feux de toi Bernard, nous ne laisserons jamais personne les éteindre ».*

### **Mme Véronique Loosli (Entente)**

Hommage à Bernard Aeschlimann (au nom de la Commission de la police du feu)

*« Salut gamine !*

*C'est ainsi qu'a commencée chaque rencontre que j'ai eue avec Bernard depuis mon entrée à la Commission du feu. Au-delà de ces mots un peu flatteur et qui faisait du bien, transpirait un état d'esprit de gentillesse et de bonne humeur communicative.*

*Depuis son entrée à cette commission en juillet 2004, puis de sa nomination au poste de secrétaire en juin 2006. Bernard s'est attaché à faire vivre cette Commission et à partager ses connaissances avec les autres membres.*

*Depuis janvier 2016, il avait repris la présidence. Au cours de ce mandat, hélas très court, il a donné un souffle nouveau à cette commission et avec notre aide et celle de l'administration communale, a remanié l'organisation afin d'améliorer l'efficacité.*

*Que ce soit au cours de nos séances ou lors des visites de police du feu, son amabilité ainsi que ses compétences nous ont permis à tous de progresser dans nos connaissances. Il a été un élément formateur. Son expérience de pompier était indéniablement un atout.*

*Lors des visites, il arrive que les habitants nous accueillent quelquefois avec un peu de circonspection, se demandant ce qu'on va bien pouvoir leur reprocher et surtout quels investissements on va les obliger à faire. Bernard savait être rassurant et les barrières de la méfiance tombaient toujours très rapidement. Il savait conseiller nos habitants et s'est attaché à faire de la prévention en donnant « le bon conseil » qui pouvait soit éviter un sinistre, soit en atténuer l'ampleur. Si les vendeurs de couverture anti-feu vous disent qu'ils en ont vendus un nombre conséquent sur la commune de Saint-Blaise, ne cherchez pas, c'est que Bernard est passé par là. J'en profite pour vous conseiller d'en acheter une si ce n'est déjà fait, et de la poser à portée de main dans votre cuisine, c'est généralement à cet endroit qu'on en a besoin...*

*Lors de notre dernière séance de Commission, lorsque j'ai demandé aux membres présents de me dire ce qu'ils souhaitaient évoquer ce soir, il en ressort une phrase : « nous nous sentons orphelins ». Bernard aura été le pilier de cette Commission.*

*Nous avons procédé dernièrement à la nomination d'une nouvelle présidente, ainsi que d'un nouveau secrétaire. Mais le plus bel hommage que nous pouvions rendre à Bernard, c'est de poursuivre ce qu'il a commencé, même si sans ses connaissances, ce sera plus difficile.*

*Nos pensées vont aussi vers sa famille, et plus particulièrement Béatrice, Amandine et Tiffany qui ont perdu encore beaucoup plus que nous. »*

**Le Président** remercie les intervenants de leurs hommages.

Il rappelle que les questeurs suivants ont été nommés : M. Nicolas Droz (PS), Mme Roxane Schumacher (Entente) et M. Vincent Frederick Pickert (PLR).

## **2. Procès-verbal de la séance constitutive du 24 novembre 2016 – 1<sup>ère</sup> partie**

Ce procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

### **3. Procès-verbal de la séance constitutive du 24 novembre 2016 – 2<sup>ème</sup> partie**

Ce procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

### **4. Procès-verbal de la séance du 15 décembre 2016**

Ce procès-verbal n'appelant pas de remarques, **le Président** passe au vote.

**Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.**

**Le Président** remercie Sophie Matthey de son travail. Il demande que les intervenants transmettent leurs textes le plus tôt possible après la séance à Nadia Cutro qui sera désormais en charge de la rédaction des procès-verbaux du Conseil général (adresse e-mail : [nadia.cutro@ne.ch](mailto:nadia.cutro@ne.ch)).

### **5. Nomination d'un membre de la Commission des travaux publics en remplacement de M. Bernard Aeschlimann**

**Le Président** passe la parole au PLR.

#### **M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons le plaisir de vous proposer la candidature de M. Thibault Girardin.*

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Thibault Girardin est nommé tacitement à ce poste.

**Le Président** le remercie et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses nouvelles fonctions.

### **6. Nominations de membres de la Commission des rives et des ports**

**Le Président** passe la parole au Conseil communal.

#### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseil communal informe votre Autorité que sont proposés, pour la Commission des rives et des ports, les candidatures de M. Richard Lambelet, Mme Manon Berger et M. Stéphane Hug.*

Aucune autre proposition n'étant faite, M. Richard Lambelet, Mme Manon Berger et M. Stéphane Hug sont nommés tacitement à ces postes. **Le Président** les remercie de leur engagement et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leur nouvelle fonction.

### **7. Nominations de membres de la Commission consultative d'étude des infrastructures sportives des Fourches**

**Le Président** passe la parole au Conseil communal.

## **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le Conseil communal propose la candidature de MM. Xavier Sanz, Jean-Gabriel Bonhôte et Mme Martine Leuenberger.*

Aucune autre proposition n'étant faite, MM. Sanz et Bonhôte ainsi que Mme Leuenberger sont nommés tacitement à ces postes. **Le Président** les remercie de leur engagement et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans leur nouvelle fonction.

## **8. Demande de crédit de CHF 85'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels. Rapport à l'appui**

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des services industriels.

## **M. Olivier Blanchoud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La Commission des services industriels de Saint-Blaise s'est réunie ce mardi 14 février dernier afin d'examiner une demande de crédit de CHF 85'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.*

*La Commission a siégé en présence de M. Jacques Rivier, responsable du dicastère.*

*Un crédit ciblé avec le crédit cadre « traditionnel » nous est présenté dans un seul rapport. Pour la Commission des SI, cette manière de faire, qui avait déjà suscité pareilles questions auparavant, semble remplie de bon sens et obtient le soutien de la Commission dans son ensemble.*

*La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

## **M. Ludovic Kuntzer (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors de sa séance préparatoire du lundi 20 février courant, le groupe PLR a examiné la demande de crédit CHF 85'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.*

*Suite à la lecture du rapport très bien détaillé proposé par le Conseil communal, le groupe PLR a analysé dans quelles mesures cette demande est bénéfique pour la commune de Saint-Blaise.*

*Dans cette demande nous pouvons distinguer la planification de la pose d'une nouvelle armoire évaluée à CHF 51'000.00 ainsi qu'une demande de crédit de CHF 34'000.00, montant basé sur l'expérience des années précédentes, depuis 1996, qui permettrait une certaine rapidité d'intervention. Cette manière de faire, déjà discutée l'année passée, permet de simplifier les démarches administratives.*

*Lors de notre séance de travail, une question s'est posée : Y a-t-il doublon de prestations entre Flückiger et Eli10 ? Non, il y a surtout une complémentarité de compétences qui a permis, dans ce cas, de proposer un projet en adéquation avec les maisons déjà construites et celles qui vont encore être construites.*

*Pour conclure, le groupe PLR acceptera à l'unanimité l'arrêté et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant.*

**Le Président** passe la parole à l'Entente.

### **M. Alain Marti (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de L'Entente a étudié et discuté dans le détail la demande de crédit de CHF 85'000.00 pour procéder à l'extension et au renforcement des réseaux des services industriels.*

*Si la description des objets ainsi que le compte rendu des travaux effectués l'année précédente sont assez clairs et bien expliqués, certains aspects importants ont attiré notre attention et méritent à notre avis d'être discutés.*

*Parmi les CHF 85'000.00 soumis à notre approbation se trouvent CHF 51'000.00 destinés à l'installation d'une nouvelle armoire électrique au chemin des Rochettes.*

*Il a été constaté que ce serait la 4ème armoire dans un petit périmètre et que des travaux ont même été effectués en 2016 sur une armoire située à quelque 100m de l'emplacement prévu pour la nouvelle installation. On doit se demander pourquoi des travaux à des emplacements si proches n'ont pas été regroupés.*

*Les travaux effectués en 2016 ne figurent pas dans la liste explicative fournie dans le justificatif des investissements en 2016. On en déduit qu'ils ont été classés comme travaux de simple entretien et donc comptabilisés dans les comptes. Ainsi, la distinction entre entretien et renforcement nous semble un peu confuse et mériterait d'être définie clairement.*

*Un autre aspect concerne la planification de l'installation de la nouvelle armoire. Selon les explications reçues par la Commission de services industriels, il n'est pas encore connu si et quand les quatre villas ciblées par la nouvelle installation seront effectivement construites. Ne conviendrait-il pas donc d'attendre la certitude du besoin ? Rappelons-nous le cas de la station de transformation de 500kw des Chauderons, construite à grands frais il a dix ans, et opérant encore aujourd'hui dans un désert d'utilisateurs.*

*Enfin le point qui probablement est le plus relevant : alors que la gestion du réseau est désormais confiée complètement à Eli10 SA, ne serait-il pas correct que cette demande de crédit, et en général toutes futures demandes pour de nouveaux équipements électriques soient justifiées techniquement et financièrement aussi par un rapport signé par Eli10 ?*

*Au vu de toutes ces incertitudes nous proposons un report de cette demande de crédit.*

**Le Président** passe la parole au PS.

### **M. Jean Claude Berger (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe socialiste, à la lecture de ce rapport, s'est étonné de la double nature de ce celui-ci. A l'origine, le principe d'une telle demande de crédit était que le montant devait constituer un fond,*



*dans lequel le Conseil communal pouvait puiser, sans passer par le Conseil général, pour faire face à des imprévus.*

*Or, il y a, intégré dans ce rapport, l'installation d'une armoire de distribution de basse tension (ADBT) qui est déjà prévue. Nous ne remettons pas en question cette ADBT, mais plutôt le fait que le mode de financement passe par ce type de rapport de demande de crédit. Nous souhaiterions qu'à l'avenir, même si le montage de ce rapport facilite un peu les choses, reste cet « esprit » quant à l'attribution du montant demandé et alloué.*

*Par ailleurs, nous regrettons que cette demande d'installation pour la nouvelle ADBT n'arrive que maintenant du fait qu'il y a déjà des travaux de construction qui sont en cours sur le nouveau quartier et que les besoins en électricité et en eau ne sont pas suffisants. Cela pose d'ailleurs la question de savoir ce qu'il en est pour ce nouveau quartier par rapport aux servitudes, soit les repères des tracés pour l'eau, l'électricité et les égouts, etc. Est-ce que le Conseil communal peut nous renseigner ?*

*Notre groupe aurait encore voulu savoir s'il n'aurait pas été possible de renforcer les deux armoires du quartier existantes (carrés bleus) plutôt que d'en construire une nouvelle.*

*Sinon, pour le principe de cette demande de crédit à attribuer aux besoins imprévus, et par rapport au montant demandé, notre groupe acceptera cette demande à l'unanimité.*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion de détails.

### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La demande de crédit de ce jour tient compte des projets à venir qui consistent, notamment, en la construction projetée de quatre villas mitoyennes sur la parcelle 2609 et un nouveau bâtiment à réaliser sur la parcelle 4758. Si l'armoire de distribution basse tension du chemin du Diable pourrait suffire à l'alimentation du bâtiment en voie d'achèvement, elle ne peut pas répondre aux besoins en approvisionnement électrique de ces projets. Il n'est pas possible non plus de renforcer cette armoire. Il faut savoir que l'armoire située en haut du chemin du Diable se trouve effectivement à une centaine de mètres, comme cela a été dit, des projets de construction. A l'heure actuelle, lorsqu'une fouille est faite, on doit mettre autant de câbles pour relier les bâtiments qu'il y a de bâtiments. Pour les quatre villas mitoyennes plus le bâtiment dont l'alimentation doit être renforcée, ce sont donc cinq câbles d'une centaine de mètres qui doivent être posés dans une fouille conséquente. Ce procédé permet, en cas de panne, de pouvoir cibler le câble concerné.*

*Autre problème, le chemin du Diable qui se trouve entre l'armoire électrique et les chantiers prévus est en zone protégée et nous ne pouvons pas le traverser. Nous devons donc le contourner. Si la maison Flückiger avait comme projet, dans un premier temps, de lier cette armoire électrique aux deux bâtiments qui sont actuellement terminés, Eli10 après une étude de projet de développement du groupe de maisons a préféré, et pour une question essentiellement de coût et ensuite d'efficacité pour la gestion de l'électricité du bloc de bâtiments, proposer une armoire électrique en face du bloc à construire de telle manière que le coût soit plus faible et que l'entretien soit plus simple.*

*Le Conseil communal a donc tenu compte de la réalisation future de ces projets de construction pour organiser le réseau en conséquence.*

*- Pourquoi le rapport vient du CC et pas d'Eli10 étant donné que la gestion du réseau leur a été transmise ?*

- Si la gestion du réseau électrique a été confiée à Eli10 depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année, la commune de Saint-Blaise reste propriétaire de ce réseau et, en tant que tel, décide de l'enveloppe nécessaire à son entretien courant et des investissements à effectuer. C'est*

*donc bien au Conseil communal qu'il revient d'étudier les propositions du gestionnaire de réseau ainsi que de proposer les investissements nécessaires à la gestion et au développement de celui-ci. C'est à votre Autorité qu'il revient de les ratifier.*

**M. Charles Constantin (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*J'avoue que le contenu des interventions du PS et de l'Entente m'étonne lorsque je prends connaissance du rapport de la Commission des services industriels, succinct, précis, et qui annonce à la fin : « La Commission a accepté cette demande de crédit à l'unanimité des membres présents et recommande aux membres du Conseil général d'en faire autant ».*

*A mon avis, une séance du Conseil général est composée de généralistes et les Commissions sont composées d'experts et je m'étonne des discrédances entre les interventions du PS et de l'Entente et celles de la Commission des services industriels. A mon avis, on devrait trouver une trace dans le rapport des SI sur ces questions qui sont posées au Conseil communal.*

**M. Jean-Claude Berger (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Notre demande de clarification sur le sujet, dans le cadre de notre groupe, est d'obtenir des compléments d'informations que nous n'avons pas eus au niveau de notre préparation. D'ailleurs, nous n'avons pas eu non plus la réponse qu'on attend concernant ce nouveau quartier ; il semble qu'un certain nombre de points de repères manquent, notamment pour savoir par où passent les égouts, le tracé d'eau, l'électricité etc.*

*La question était simplement de savoir si la Commune pouvait nous renseigner, afin d'obtenir une clarification. Nous ne remettons pas du tout en question la demande de crédit, il s'agit simplement d'une demande de clarification et donc d'une remarque qui se veut, avant tout, constructive.*

**M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*A la question que nous avons posée concernant ces travaux qui ont été effectués durant l'été 2016, nous n'avons pas eu de réponse complète. Est-ce que se sont des travaux d'entretien que nous trouverons ailleurs dans le budget ou alors ils manquent sur la liste qui a été jointe à la demande de crédit.*

**Le Président** donne la parole au CC.

**M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Dans les travaux 2016, il y avait une problématique de réseau vidéo, qui a été mis à jour et se sont ces travaux qui ont été effectués sur les armoires électriques qui se trouvent dans cette rue.*

**Le Président** passe la parole à l'Entente.

**M. Alain Marti (Entente)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*Suite aux compléments d'informations, l'Entente retire la demande de report et accepte la demande de crédit.*

Aucune autre intervention n'étant faite, il passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté par 28 voix et 2 abstentions.**

### **9. Demande de crédit de CHF 200'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public. Rapport à l'appui**

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission des travaux publics.

#### **M. Roland Canonica (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs

*La Commission des travaux publics s'est réunie en date du 15 février afin d'étudier une demande de crédit de CHF 200'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.*

*La Commission a siégé en présence de M. Caryl Beljean, Conseiller communal. M. Beljean nous a présenté en détail le rapport pour une demande de crédit de CHF 200'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que l'extension de l'éclairage public.*

*L'entretien des infrastructures de la commune est nécessaire et permet de prolonger la durée de vie des routes et des murs sans dépenses excessives.*

*Comme indiqué, l'augmentation du crédit annuel se justifie par plusieurs projets à réaliser en 2017, particulièrement dans l'amélioration et l'extension du réseau de l'éclairage public.*

- *Ruelle du lac qui devient un chemin piétonnier.*
- *Nouveau passage piétons à la route de Soleure.*
- *Eclairage du chemin du Diable en respectant les contraintes liées à cette voie historique recensée au niveau Suisse.*

*Suite à ces explications et quelques compléments techniques, la Commission des travaux publics soutient à l'unanimité des membres présents l'adoption de ce rapport sans amendement, et demande au Conseil général d'approuver le crédit de CHF 200'000.00.*

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

#### **M. Eric Ryser (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*Lors de sa séance préparatoire du lundi 20 février, le groupe socialiste s'est penché sur le crédit de CHF 200'000.00, pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.*

*Certes, chaque année un tel crédit, dont le montant peut quelque peu varier, vous est soumis. Néanmoins, le groupe socialiste tient à louer le travail du conseil communal pour la pérennité de cette demande de crédit qui vise au maintien de nos routes, de nos murs, voire à l'augmentation de la sécurité de nos concitoyens, entre autres, par l'installation d'éclairage au nouveau passage piétons de la route de Soleure ou le long du chemin piétonnier de l'ancienne ruelle du Lac.*

*C'est également avec satisfaction que nous avons constaté qu'un éclairage public était à l'étude le long du chemin du Diable. Un trou noir, entre le haut et le bas de notre village, va ainsi bientôt disparaître.*

*Le groupe socialiste, lors de sa séance préparatoire, et à l'unanimité des personnes présentes, a décidé d'approuver cette demande de crédit.*

### **M. Sven Romanens (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Comme à l'accoutumée et afin de continuer à soutenir la politique d'entretien du patrimoine bâti mise en place il y a quelques années, le PLR va continuer de soutenir cette demande de crédit à l'unanimité.*

*Il note que, si le montant est en hausse par rapport aux autres années, cela se justifie par de futurs projets, déjà connus, comme la ruelle du Lac ou apporter la lumière sur le chemin du Village pour lesquels il ne sera pas nécessaire de revenir avec des demandes de crédits.*

*Les membres PLR apprécient cette planification réfléchie et pragmatique à l'instar de l'entretien du réseau électrique et prennent acte que le montant du financement va revenir à CHF 150'000.00 pour l'année 2018.*

**Le Président** passe la parole à l'Entente.

### **M. Alain Marti (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe de L'Entente a étudié et discuté dans le détail la demande de crédit de CHF 200'000.00 pour poursuivre la campagne de réfection des routes et murs communaux ainsi que pour l'extension de l'éclairage public.*

*Nous avons une question de détail à propos du cas de l'éclairage et des équipements de la ruelle du Lac. Comme il s'agit désormais d'un terrain privé, quelle est la responsabilité de la commune concernant l'éclairage et les barrières ?*

*Cela dit, à l'exception de l'extension de l'éclairage public, nous constatons qu'il s'agit en très grande partie de travaux d'entretien. Il nous apparaît, par exemple, que le colmatage de trous ou la réparation de murs s'assimilent plus à du simple entretien qu'à de nouveaux investissements. A notre avis donc, en tout cas cette part des travaux devrait plutôt se trouver dans le budget de fonctionnement.*

*Ensuite, nous souhaiterions entamer une réflexion sur la manière par laquelle ces mandats sont gérés. La coutume d'attribution de mandats de prestations cas par cas, soit de gré à gré ou avec appels d'offres limités et informels est, à notre avis, anachronique et peu propice à faire baisser le prix des prestations d'entretien pour l'ensemble de l'équipement.*

*Il est vrai que ces mandats se situent individuellement en dessous des seuils de procédures de soumission sélectives ou ouvertes. Mais, sur plusieurs années, une entreprise peut se voir attribuer un volume de travaux de même type dépassant largement ces seuils.*

*Puisque de toute manière on constate que les coûts globaux et la typologie de ces travaux se répètent d'année en année, nous préconisons de soumettre au marché public des contrats de prestations cadres étalés sur plusieurs années.*

*Des procédures modernes existent dans ce sens, déjà utilisées par d'autres communes suisses de toute taille, et qui assureraient une garantie de la qualité des prestations à un prix concurrentiel.*

*Vu les explications fournies par le Conseil communal à la Commission des travaux publics et l'impossibilité de changer de procédures d'attribution de travaux dans un délai immédiat, nous ne nous opposons pas à une entrée en matière mais nous attendons qu'à l'avenir les travaux qui, de fait, sont de l'entretien, soient placés dans le budget de fonctionnement et qu'une réflexion soit entamée concernant les procédures d'attribution des mandats afin d'avoir la meilleure qualité au meilleur prix.*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** ouvre la discussion de détails.

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La première question de l'Entente est :*

- *La responsabilité pour l'éclairage et la pose d'une barrière à la Ruelle du Lac est-elle vraiment du ressort communal ?*
  - *Cela faisait partie de la convention à la vente du terrain. Si bien que nous allons suivre cette convention. Nous discuterons avec le promoteur, nous sommes en train de recevoir les offres tant pour l'éclairage que pour le réaménagement du chemin piétonnier et ensuite c'est une discussion que nous aurons entre le promoteur et la commune.  
Nous veillerons à ce que le bateau ne penche pas trop du côté de la commune.*
  - *Ne pourrait-on pas avoir des appels d'offres et contrats groupés sur plusieurs années ?*
    - *Il faut savoir que les montants investis ne sont pas les mêmes chaque année. On le voit dans le rapport, il y a des années où les CHF 150'000.00 sont très bien utilisés et d'autres années, un peu moins. Il faut préciser aussi que l'amortissement se fait uniquement sur l'argent réellement dépensé et pas sur la valeur du crédit demandé. Les montants diffèrent donc chaque année puisque les hivers ne sont pas tous égaux.*
    - *Quant aux coûts de colmatage et gravillonnage, nous bénéficions déjà de la part de l'entreprise, spécialiste romand par ailleurs, de prix concurrentiels dans la mesure où nous sommes devenus client annuel depuis plusieurs années.  
Concernant le rebouchage des nids de poule, nous regardons avec les différentes entreprises de la place afin d'effectuer ce travail.*

Aucune autre intervention n'étant faite, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote.

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

## **10. Budget 2017. Rapport à l'appui**

**Le Président** passe la parole au rapporteur de la Commission financière et de gestion.

### **M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Présidée par M. Nicolas Bornand, la Commission financière et de gestion a tenu deux séances pour l'examen du budget 2017 : le 6 février, en présence de 7 de ses membres (2 membres s'étant excusés pour raisons professionnelles), du Conseil communal in corpore, de l'administrateur communal et de l'administrateur adjoint. Le 13 février la Commission s'est réunie en présence de tous ses membres, de 4 conseillers communaux, de l'administrateur communal et de l'administrateur-adjoint.*

*Comme c'était déjà le cas pour l'édition 2016, le budget 2017 est présenté sous la nouvelle forme MCH2.*

*Le budget 2017 prévoit un bénéfice du compte de fonctionnement de CHF 199'200.00.*

*A ce propos il a été remarqué que ce chiffre reflète un coefficient fiscal inchangé suite à la décision du Grand Conseil en décembre 2016 de reporter provisoirement la bascule de deux points d'impôt à la faveur des communes. On rappelle que cette bascule, précédemment décidée par le Grand Conseil dans le cadre des réformes fiscales, avait été déjà reportée une première fois en 2016. Une décision des autorités cantonales devrait tomber en février ou sous peu. En fonction de cela, le budget de la commune pourrait encore s'améliorer, mais devra être adapté en plusieurs endroits.*

*La Commission a ensuite procédé à l'examen des divers postes et obtenus plusieurs précisions dont les plus importantes sont :*

- Un plan financier et des tâches seront fournis par le Conseil communal avec le plan de législature.*
- Le Conseil communal prévoit de mettre en place avec le support d'un consultant un système de contrôle interne selon la nouvelle loi, qui entrera en fonction en 2018.*
- Un tableau complet des amortissements du patrimoine administratif a été fourni à la Commission. Ce tableau illustre les différences de calcul de valeur imposées par la nouvelle loi des finances. On peut rappeler toutefois que, sur le fond, cela ne concerne que des écritures comptables qui se compensent mutuellement et n'influencent ni le résultat des comptes ni la fortune nette de la commune. Par contre, il n'en sera pas de même avec la révision des valeurs du patrimoine financier, qui sera une prochaine étape dans la mise à jour de la comptabilité communale.*
- L'amortissement prévu sur le crédit pour les études pour la fusion des communes est une valeur estimée, finalisée à amortir complètement ce crédit, en attente des comptes finaux du COPIL qui doivent encore être fournis par la commune de La Tène.*
- Le poste d'honoraires pour études au chapitre de l'aménagement du territoire de CHF 140'000.00 (donc nominalement en forte augmentation) est subdivisé comme suit :*
  - CHF 50'000.00 pour l'étude de la révision complète du plan d'aménagement*
  - CHF 20'000.00 pour une étude du centre du village*
  - CHF 10'000.00 pour les aspects relevant des zones d'ancienne localité*
  - CHF 10'000.00 pour un projet à la rue de la Usinière*
  - CHF 40'000.00 pour le suivi technique du projet de Vigner*
  - CHF 10'000.00 de divers.*

*La Commission d'urbanisme sera consultée pour tous ces sujets et notamment dans la définition de lignes directives pour la révision du plan d'aménagement.*

- Pour la CFG, il semble indispensable de suivre de près le développement de la collaboration avec Eli10 SA qui, dans le cadre du budget 2017, est un facteur de charges.*
- La Commission a pris note de l'augmentation du tarif de base du télé-réseau qui passe de CHF 17.00 à 19.00 par mois, sans objections.*
- Concernant le bâtiment Ichtus, les travaux débuteront après la saison sportive, dès l'automne. Le SAT a accordé le permis de construire et des discussions sont en cours avec un architecte*

*pour les plans de détails et les appels d'offres. Une partie des travaux aura probablement lieu encore l'an prochain.*

*En conclusion, la Commission financière et de gestion accepte le budget 2017 tel que présenté par le Conseil communal à une grande majorité (8 avis favorables, une abstention) et invite le Conseil général à faire de même.*

*Lors des débats au sein de la commission financière à propos du budget de CHF 140'000.00 pour les études en matière d'aménagement du territoire, il a été agréé, comme noté dans le rapport, que la commission d'urbanisme sera consultée pour tous ces sujets et notamment dans la définition de lignes directives pour la révision du plan d'aménagement.*

**Le président** remercie le rapporteur de la Commission financière et de gestion et demande si un autre membre de cette commission souhaite s'exprimer.

Parole est donnée à M. Scalbert :

*Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lors des débats au sein de la Commission financière a propos du budget de CHF 140'000.00 pour les études en matière d'aménagement du territoire, il a été agréé, comme noté dans le rapport, que la Commission d'urbanisme sera consultée pour tous ces sujets, et notamment dans la définition de lignes directives pour la révision du plan d'aménagement. Deux membres, moi-même et Lorenzo Zago, avons entendu par cela que la commission d'urbanisme sera consultée avant l'attribution des mandats correspondants, sinon à que cela servirait-il ?*

*Toutefois au moment de finaliser le rapport, la majorité de la commission n'a pas souhaité cette précision. Parmi les raisons invoquées, le fait que la commission ne devrait demander au Conseil communal que ce qui a été explicité pendant la séance.*

*Nous sommes cependant convaincus que les intentions du Conseil communal doivent être communiquées avant l'attribution de mandats externes qui, au total, rappelons-le, s'élèvent à CHF 220'000.00 rien que pour le budget 2017. Il ne s'agit pas d'une mise sous tutelle du Conseil communal, mais le fonctionnement normal, comme dans toute démocratie, entre le législatif et l'exécutif, suppose qu'on rende des comptes sur les intentions qui se cachent derrière des mandats de cette importance.*

**Le président** reprend la parole pour préciser à M. Scalbert que ce point aurait dû être traité sous le pt. 13, interpellations et questions, le rapporteur de la Commission financière et de gestion étant tenu de lire uniquement le rapport de ladite Commission.

**M. Scalbert** précise qu'il s'agit là d'un rapport de minorité, souhaitant transmettre l'opposition qui a eu lieu à l'intérieur de la Commission des finances.

Aucun autre membre de la Commission ne désirant s'exprimer et aucun membre du Conseil communal ne souhaitant prendre la parole, **le Président** ouvre la discussion d'entrée en matière.

### **M. Damien Corti (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le groupe PLR, dans sa séance du lundi 20 février, a examiné le budget 2017.*

*Dans son ensemble, le budget est considéré comme prudent. Il part sur la base du maintien du coefficient de 68 et pas d'un hypothétique 70, et c'est plutôt de bon augure.*

Revenons brièvement sur les décisions du Grand Conseil de mercredi. L'harmonisation de la clé de répartition de l'impôt des frontaliers avec celle d'autres impôts, que le Conseil d'Etat proposait de réaliser par étapes dès 2019, a passé à la trappe ce mercredi et est renvoyée aux calendes grecques.

Il s'en suit que le coefficient d'impôt cantonal sur les personnes morales et physiques est de 124% de l'impôt de base pour les années 2017 et suivantes, jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale relative au volet des charges.

S'agissant de l'impôt communal sur les personnes morales, il est fixé à 76% de l'impôt de base pour les années 2017 et suivantes jusqu'à l'entrée en vigueur de la modification de la loi sur la péréquation financière intercommunale.

S'agissant de l'impôt communal sur les personnes physiques, il est fixé au niveau des coefficients fixés par les conseillers généraux pour 2017, mais pouvant être diminués de 1% de l'impôt de base. Ceci est donc entre les mains du Conseil communal. Cela prouve cependant que le coefficient proposé est bien dans la ligne décidée hier.

Il n'est pas dans la nature d'un responsable des finances d'être optimiste, mais on a du mal à lui donner tort. En effet, le discours musclé de Caryl Beljean en présence du Conseiller d'Etat Karakash le 3 février n'a pas infléchi la position du gouvernement cantonal. Le report de charge de CHF 25 mio vers les communes prévu dans le cadre de l'assainissement des finances du canton reste d'actualité.

Comme pour beaucoup de caisses de pension, le régime des primautés des prestations devient financièrement insoutenable à terme. On vient d'apprendre que l'espérance de vie en Suisse est estimée à plus de 88 ans pour les femmes et 84 ans pour les hommes dès 2030. Magnifique nouvelle mais qui va dicter inexorablement un changement de régime.

Nous saluons également la maîtrise des coûts fixes avec une stabilisation de l'effectif du personnel communal à 17.1 EPT. Cette dotation ne devrait pas bouger, même si entre les lignes, le Conseil communal avance que l'administration communale est loin d'être sur-dotée. Le quota reste contrôlé et maîtrisé. En permanence, l'administration vise l'efficacité, comme le prouve le recours aux contrats ORP pour pallier la convalescence d'un collaborateur du personnel d'exploitation.

Suite à diverses interrogations légitimes sur une surévaluation de l'insécurité et des incivilités, les membres PLR du Conseil communal justifient l'engagement d'un ASP, qui collaborera étroitement avec ceux d'Hauterive et de La Tène, et qui remplira des missions à Lignièrès et à Enges. Ces 3 ASP peuvent se suppléer lors des vacances et agir ensemble lors de manifestations importantes se déroulant dans le secteur (par exemple le Watt Air Jump).

L'engagement plus important de consultants, donc d'honoraires à la hausse, peut surprendre. Démonstration est faite que ces mandats sont justifiés, que le Conseil communal en a la maîtrise et que le savoir faire des consultants complète celui des experts de l'administration communale. Mieux même : ces mandats soulignent que des projets sont en cours, que notre commune bouge et que les Autorités veulent faire de Saint-Blaise un village attractif et attrayant.

Avec CHF 199'200.00 de bénéfice projeté, pas de quoi se payer un hôpital, mais se réjouir d'une maîtrise de nos charges et d'une situation satisfaisante renouvelée depuis 4 ans. Ainsi, à l'unanimité, le groupe PLR a accepté le budget 2017 et suggère au Conseil Général d'en faire de même.

### **M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,



*Le budget 2017 de la commune prévoit un bénéfice du compte de fonctionnement de près de CHF 200'000.00. Cette prévision est réjouissante, et conforte les positions toujours tenues par l'Entente, notamment sur la fiscalité communale.*

*Pour la deuxième fois le budget est présenté sous la nouvelle forme comptable MCH2, sans doute plus transparente que la précédente.*

*Cela dit, ce budget présente aussi quelques ombres :*

*On apprend dans le rapport que la bascule de deux points d'impôt en faveur des communes, qui avait été communiquée longuement et en détail à nos habitants lors des projets de fusion, a été encore une fois reportée.*

*Alors que les résultats nous montrent qu'une baisse fiscale est à notre portée, les partis majoritaires se cantonnent dans une position alarmiste et veulent à tout prix grever le budget de nos foyers qui paient déjà les impôts parmi les plus élevés de Suisse !*

*Dans ce budget quelques détails sont frappants :*

*Une somme totale de CHF 73'500.00 pour frais de nourriture, de restauration et de réceptions, pour une petite commune comme la nôtre, cela engendre des questions : en moyenne cela fait près de CHF 1'500.00 par semaine ! Nous ne manquerons pas de revenir sur ce poste à la lecture des comptes en juin prochain.*

*A notre demande, le Conseil communal nous a communiqué l'affectation détaillée du crédit de CHF 140'000.00 destiné à des études d'aménagement du territoire. On comprend mal pourquoi ce poste devrait inclure le suivi du chantier de Vigner, qui relève d'un projet d'investissement, non pas d'un budget de fonctionnement. Ces CHF 140'000.00 s'ajoutent à quelque CHF 160'000.00 qui - selon les comptes et budgets respectifs - ont été dépensés entre 2015 et 2016 sur le même poste budgétaire, sans que nous ayons à ce jour aucun retour sur les résultats et la qualité de ce travail. Nous attendons là aussi avec intérêt les comptes 2016.*

*D'autre part le Conseil communal nous ayant informés le 15 décembre 2016 que le quartier des Chauderons serait l'objet d'une demande de modification indépendante de la révision totale du plan d'aménagement local, nous nous demandons sur quel poste les prestations planificatrices et juridiques liées à cette demande sont financées.*

*De manière générale nous invitons le Conseil communal à divulguer de la façon la plus transparente ses intentions quant à la planification et le financement de l'aménagement du territoire. Nous rappelons que les honoraires de conseillers externes représentent pour 2017 CHF 221'700.00 soit CHF 75'000.00 de plus que pour 2016 !*

*Cette remarque concerne également l'amortissement de CHF 15'000.00 destiné à boucler le crédit d'étude sur la fusion. La part de Saint-Blaise s'élevant au moins à CHF 53'000.00 (selon le crédit voté), on attend encore le décompte final ainsi qu'un compte rendu de la nature des dépenses.*

*En résumé, nous sommes d'avis que toute nouvelle étude pour la planification de domaines essentiels pour l'avenir de notre commune tels que la fusion ou l'urbanisme doit être l'objet d'une démarche participative avant l'attribution des mandats d'étude, impliquant non seulement toutes les commissions concernées mais aussi les institutions locales et la population. Les lignes directrices et les cahiers des charges à l'intention des bureaux d'études doivent être connus et discutés en toute transparence. Aussi afin d'éviter tout soupçon que seuls des intérêts particuliers comme ceux de promoteurs ou de propriétaires fonciers soient représentés.*

*Près de CHF 64'000.00 pour l'entretien du matériel et logiciel informatique sont aussi une somme qui laisse songeur : aucune PME avec un nombre similaire d'employés ne pourrait se permettre une telle dépense annuelle.*

*Cet exemple est emblématique de ce qui peut s'appliquer aussi à d'autres prestataires habituels de notre commune : on facture au service public des prix qui seraient hors marché dans le privé. En d'autres mots l'entité publique paie souvent beaucoup plus que la valeur réelle des services acquis. La problématique des rapports entre autorités et entrepreneurs n'est évidemment pas propre à notre commune, mais semble affecter particulièrement tout le système politique neuchâtelois. Il est certainement en grande partie à l'origine d'une charge fiscale excessive et injuste.*

*La population est en droit d'attendre de ses élus qu'ils attribuent les prestations d'équipement et de service au prix le plus bas possible, ceci afin de réduire les impôts qui rappelons-le, au risque de nous répéter, sont parmi les plus hauts en Suisse. Nous préconisons à ce propos une démarche progressiste qui se réfère en premier à la loi. Celle-ci exige des procédures non pas destinées à réduire la marge de manœuvre des communes mais à optimiser de façon équitable les coûts de fonctionnement de nos collectivités.*

*En conclusion nous rappellerons que la charge fiscale à Saint-Blaise est toujours plus élevée que celle en ville de Neuchâtel. Nous souhaiterions que notre commune s'aligne au moins sur celle-ci. Nous proposerions donc de baisser dans un premier temps le taux fiscal de 68 à 67%. Nous pensons en effet que le budget 2017, et très certainement les résultats des comptes et le bilan 2016, permettraient sans problème ce tout petit pas vers une meilleure équité fiscale.*

*Cela dit, conscients du fait que les démarches que nous proposons ouvrent de nouveaux horizons et peuvent encore être approfondies, les conseillers de L'Entente ne s'opposeront pas à la prise en considération du budget 2017 que le Conseil communal nous soumet.*

### **M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Lundi en fin de séance de préparation du groupe PS, l'un de nos camarades a lancé en guise de conclusion cette phrase bien sentie : « Au moins, cette année, on sait pourquoi on paie des impôts ! ».*

*En effet le budget 2017 renferme plusieurs chiffres qui mettent en lumière certains projets en train d'émerger dans notre commune.*

*Mais regardons déjà le budget comme exercice comptable. Pour la quatrième année de suite les chiffres en bas de page sont noirs ; avec un bénéfice budgété à CHF 199'200.00, ce qui correspond à 1 pt d'impôt.*

*C'est donc un budget que l'on peut appeler « normal », équilibré après plusieurs années en dents de scie. Les facteurs extérieurs (tels que péréquation cantonale, instabilité économique et report de la réforme fiscale) restent des éléments d'incertitude qui pèsent sur notre commune. Notre petite taille nous expose d'autant plus à de fluctuations incertaines.*

*Par contre il y a des chiffres dans ce budget qui impressionnent pour ce qu'ils représentent comme potentiel de développements. Prenons par exemple, grâce à la nouvelle présentation MCH2, les comptes détaillés par nature (les pages bleues claires) sous honoraires de conseillers externes, experts, le montant budgétisé en 2016 était de CHF 114'000.00 et il passe cette année à CHF 221'700.00.*

*La lecture de ce montant est plurielle. Il montre l'exigence juridique en hausse que les projets doivent de plus en plus atteindre et a comme répercussion de gonfler les chiffres des études. Mais il y a une dimension également positive à lire: Le Conseil communal prévoit de plancher sur l'aménagement du centre du village, la réfection de certains bâtiments comme Vigner 3 ou le réaménagement, avec les communes voisines, de la Route cantonale (la RC5) et ses abords. CHF 221'700.00, cela montre surtout « qu'il y en a dans le pipeline ! ». Ce sont ces projets et la perspective d'avenir qu'ils renferment qui nous réjouissent dans ce budget.*

*Le groupe PS est prêt à donner des moyens à notre exécutif pour étudier la faisabilité de travaux, améliorations, aménagements dans notre village. Mais nous leur demandons de discuter de ces projets au sein des commissions de notre commune. Tenez-les au courant avant que tout soit décidé ! Nous serons ensuite d'autant plus informés et réceptifs lorsqu'ils nous seront présentés au législatif.*

*Toujours dans les pages « comptes détaillés par nature » il y a dans les charges du personnel la rubrique « formation et perfectionnement du personnel » qui passe de CHF 4'400.00 à CHF 22'500.00.*

*Les compétences du personnel communal sont à encourager au moyen de cours mais également en leur offrant un cadre de travail stimulant et serein. Vu les changements relativement fréquents au sein de l'administration communale nous espérons que les conditions de travail soient bonnes et nous souhaitons un traitement envers les employé-e-s équitable et transparent.*

*Faits non nouveaux que nous aimerions tout de même relever sont la qualité et l'intérêt des commentaires que ce soit par exemple en introduction aux pages « guichet social » ou les pages de gauche de ce budget. Un grand merci à toutes et tous ceux qui ont contribué à ce budget et qui vont aider à en concrétiser le contenu.*

*Un mot sur les adjudications des mandats publics. Saint-Blaise reste dans une situation où il est difficile de réaliser une planification à une échelle suffisamment grande pour permettre des contrats-cadres vis-à-vis des entreprises avec qui nous travaillons. Nous encourageons notre exécutif à favoriser que le choix des prestataires se fasse sur le marché public dans une saine concurrence. Cependant, dans les critères de choix, nous souhaitons que la connaissance du terrain soit prise en compte à sa juste valeur.*

*Dans le secteur de l'électricité, Eli10 est un organe qui peut conseiller la commune lors d'appels d'offres. Nous encourageons l'exécutif à utiliser ses compétences.*

*Eli10 toujours ; nous avons été surpris lorsque la facturation de l'eau est passée à Eli10 et l'avons dit en plénum. Nous réitérons notre surprise d'apprendre, sans information préalable au Conseil général, que le relevé des comptes eau se fait dorénavant par Eli10.*

*Optimisation et rationalisation doivent se faire mais mettons dans la balance également les aspects humains et de proximité que contient tout service.*

*Dans les projets en cours plusieurs concernent de nouveaux logements. Ces nouvelles habitations sont pour la plupart d'une catégorie qui vise une clientèle supérieure aisée.*

*L'intérêt de densifier notre village et d'attirer de nouveaux habitants ne se résume pas à vouloir attirer de nouveaux contribuables (aisés de surcroît). Nous souhaitons un village vivant, ouvert, diversifié et pluriel. Cela fait partie de la richesse de notre environnement et d'un développement harmonieux. La commune a un rôle de régulateur de l'offre à jouer dans plusieurs projets en cours.*

*Nouveaux collèges, nouveau bâtiment Ichtus, nouveau vestiaire aux Fourches et, pour que d'autres projets que l'on voit pointer le nez dans ce budget passent en phase de concrétisation, nous savons aujourd'hui plus que jamais pourquoi on paie des impôts !*

*Le groupe PS dira oui au budget qui lui est aujourd'hui soumis et fait confiance à notre exécutif afin qu'à son tour il nous intègre au mieux dans les discussions et décisions qui forgeront le futur de notre village.*

**Le Président** passe la parole au Conseil communal.

**M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,*

Mesdames, Messieurs,

*Mes remerciements au groupe socialiste et au groupe libéral-radical. L'Entente ! Quelle suspicion Mesdames, Messieurs en rapport au Conseil communal que vous souhaiteriez mettre sous tutelle. Je l'ai compris ainsi alors que, depuis plusieurs années, le Conseil communal n'a jamais fait d'autant de transparence tant dans ses paroles, dans ses actes que dans ce qu'il vous fournit en document. Les questions posées par les groupes, plus précisément par l'Entente, devront être déposées dans les pages blanches.*

*De gros défis attendent notre commune, certains ont été énoncés, on aurait pu y répondre plus favorablement si le Grand Conseil avait voté, hier, la restitution de l'impôt des frontaliers. La commune de Saint-Blaise se voit, malheureusement, privée de CHF 440'000.00. Une discussion sera certainement planifiée prochainement entre les 31 communes payantes par rapport au 5 communes frontalières afin d'adhérer à un référendum cantonal. Ceci dans le but d'obtenir éventuellement, gain de cause sur ces montants non-restitués.*

*Un budget 2017 satisfaisant avec des investissements dans notre commune. Nous avons un patrimoine bâti à Saint-Blaise qui est dans un état lamentable. Nos immeubles ; immeuble communal, Grand'Rue 28, Vigner 3, sont dans un état désastreux car aucuns travaux n'ont été effectués depuis des années.*

*Des investissements seront nécessaires afin de rendre au patrimoine toute sa valeur et l'éclat d'autrefois.*

*La baisse de l'impôt précédemment discutée ne paraît pas envisageable. Dans les prochaines années, il faudra tenir compte de la réforme de l'Etat et les reports de charges de 25 millions.*

*Le changement de primauté des cotisations de prévoyance ne qui devrait intervenir en 2018 va coûter beaucoup d'argent. Pour la commune de Saint-Blaise, le coût estimé est entre 1.5 million et 2 millions.*

*Il est donc préférable d'être prudents. Nous n'avons malheureusement pas de grandes entreprises comme à Neuchâtel qui nous permettraient de présenter un meilleur budget.*

*Beaucoup de challenges sont attendus, il nous faudra donc le soutien de vous tous, une continuité dans la collaboration et la transmission d'informations des Commissions.*

*Le Conseil communal s'engage à l'avenir, vis-à-vis des différentes Commissions, à discuter et à soumettre les projets plus distinctement.*

**Le Président** passe la parole au PLR.

### **M. Didier Wuillemin (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

*J'interviens en tant que membre de la Commission financière. Je voulais revenir sur le rapport de minorité de M. Scalbert, il est vrai que nous n'en avons pas eu beaucoup dans cet hémicycle. Si je reconnais la légitimité de sa démarche, je souhaite rappeler que les débats de la Commission financière sont tenus secrets et il est donc totalement inacceptable qu'une partie des débats soit dévoilée dans son intervention. De même, le vote est secret, ad nominam, et le fait de donner le nom de ceux qui ont voté oui ou non est aussi totalement inacceptable. Ce problème sera réglé lors de la prochaine séance de la Commission financière, mais je tenais à intervenir pour qu'il y ait une trace au procès-verbal parce que ce n'est pas la première fois que l'Entente nous joue la trignollette à ce niveau-là, et ça commence à suffire.*

**Le Président** rappelle pour les novices que, d'une manière générale, il y a lieu de tenir compte des propos de M. Wullemin concernant la confidentialité, la discrétion et les votes de la Commission financière et de gestion.

### **M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Une question de compréhension : qu'elle est la signification d'un rapport de minorité ? Quel but et quel contenu peut avoir un rapport de minorité ? Si ce n'est pas pour mettre en exergue les différences qui ont lieu durant les discussions.*

*Concernant le fait d'avoir cité des noms, c'est une erreur de ma part certainement due au fait que je suis novice, et je vous prie de m'en excuser, mais pour le contenu du rapport, qu'est-ce que signifie un rapport de minorité ? A-t'il encore un droit d'existence ou est-il remis en question par cette clause du secret dont j'aimerais connaître l'article correspondant dans le règlement dans la commune.*

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Le rapport de minorité n'existe pas dans notre règlement général. Et s'il devait exister, son traitement ne devrait pas se faire de la manière qui a été fait ce soir. Il devrait être déposé avant, traité et discuté au niveau des groupes afin d'être discuté. Mais on ne peut pas déposer un rapport de minorité devant une assemblée médusée, étonnée d'avoir un tel rapport, et mise devant le fait accompli.*

*Il est également vrai, reprenant ce que M. Wullemin a dit, que le secret de Commission existe dans toutes les commissions du Conseil général et du Conseil communal, et certains faits ne doivent pas sortir en plenum. Donc merci d'y prêter attention lors de vos prochaines interventions. Nous vous en excusons et vous remercions donc d'y faire attention à l'avenir.*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **le Président** passe à la discussion de détails, par le biais de la lecture du fascicule du budget remis.

### **• Pages grises : Rapport du Conseil communal au Conseil général**

**Le Président** passe la parole au PS.

Page 10 : Personnel administratif

### **M. Marc Renaud (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Page 10, concernant le personnel administratif. Il est noté en fin du paragraphe « une nouvelle organisation du personnel administratif est en réflexion à la date de la rédaction du présent rapport ». Pouvez-vous nous en dire plus ?*

### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

Concernant la nouvelle organisation, depuis l'impression du document que vous avez entre les mains, nous avons engagé une collaboratrice à 100% dès le 1er mai 2017 en vue du départ à la retraite d'un collaborateur la mi-mai 2017. Cette collaboratrice s'occupera de la partie administrative du dicastère de l'aménagement du territoire ainsi que d'un support à la secrétaire du Conseil communal (taux réparti à hauteur d'env. 70%-30%).

Nous avons engagé une préposée au Contrôle des habitants et un ASP pour compléter les postes vacants.

#### Page 13 : Personne physiques

##### **Claude Guinand (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Juste une petite remarque concernant la page 13, sous le point 2.2.1.1 «Revenus-fiscaux / Personnes physiques », le paragraphe est complètement faux puisqu'il parle de décembre 2016. Il y a donc un petit paragraphe qui m'a échappé à la relecture. C'est effectivement dans la séance de février qu'a été décidé le report aux calendes grecques de cette fiscalité des frontaliers. Nous n'avons pas jugé nécessaire de vous en informer avant.

- **Pages vertes-claires : Compte de résultats**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages blanches : Classification fonctionnelle**

#### Chapitre Culture, Sports, Loisirs et Eglises (pages 12-16)

##### **Mme Paola Attinger-Carmagnola (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai une question au chapitre du télé-réseau, plus particulièrement au sujet d'UPC et de la taxe de raccordement.

Il semblerait qu'UPC renonce à prélever cette taxe de raccordement, qui est de CHF 25.00. Tout nouvel abonné UPC bénéficie de cette renonciation et voit donc sa facture réduite de CHF. 25.00. Ce n'est pas le cas pour les personnes qui sont déjà à UPC. C'est à elles de faire une démarche pour obtenir cette réduction.

Je souhaite savoir si cette information est bien exacte et remercie le Conseil communal de bien vouloir préciser les démarches qui doivent être effectuées.

De plus, je remercie le Conseil communal de bien vouloir indiquer s'il compte informer les abonnés actuels d'UPC de cette réduction à laquelle ils ont droit et, si oui, par quel canal il a prévu de faire connaître cette information.

##### **M. Jacques Rivier (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Sur la facture mensuelle, UPC prélève à ces abonnés une taxe d'un montant de CHF 30.00, quel que soit le réseau. Le propriétaire du réseau par lequel sont livrés les services UPC prélève une

taxe qui lui est propre (actuellement CHF 17.00 pour Saint-Blaise, CHF 19.00 dès juillet prochain). Dès septembre 2016, UPC a modifié ses offres d'abonnements et rembourse aux nouveaux abonnés ce montant de CHF 30.00 compris dans le montant facturé. Pour obtenir cette déduction, il suffit à l'abonné d'appeler Video2000 afin de modifier son abonnement et donc de bénéficier de cette ristourne.

En ce qui concerne cette information, la question n'a pas encore été débattue dans le cadre du Conseil communal et nous vous communiquerons la réponse dès que cela sera fait.

#### Chapitre Trafic (pages 22-24)

#### **Mme Anne-Claude Cosandey (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Page 22, chapitre 6, poste 31320 relative aux honoraires pour l'étude du réaménagement de la RC5.

Pourrions-nous avoir des renseignements sur les études menées pour le réaménagement de la RC5 ? Quels sont les points à l'étude et des éléments ont-ils été déjà décidés ?

Peut-on également avoir des renseignements sur le calendrier et sur la manière dont les Commissions concernées seront impliquées ?

#### **M. Caryl Beljean (PLR)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Nous avons demandé une étude groupée entre les communes de Neuchâtel, Hauterive et Saint-Blaise qui coûtait un peu plus cher que les compétences financières du Conseil communal, si bien que les montants ont été répartis de manière à ce qu'on puisse entrer en matière. Donc Neuchâtel a pris la plus grande partie, et Saint-Blaise et Hauterive avaient financé l'étude à hauteur de CHF 10'000.00. L'offre a été présentée en fin d'année dernière à la Commission des travaux publics, au même titre qu'aux Conseils communaux des trois communes citées. Il y a eu des questions et des remarques, et nous attendons encore la remise définitive du projet.

Ce projet sera à nouveau présenté à l'actuelle Commission des travaux publics, celle-ci étant constituée uniquement de nouveaux membres, afin de mettre tout le monde à niveau sur le sujet.

Quant au calendrier de réalisation de ce projet, c'était surtout l'Etat qui souhaitait refaire cette route en mauvais état et, c'est suite à la demande de la commune d'Hauterive de pouvoir passer de 60 à 50km/h sur ce tronçon que cette étude a dû être menée, l'Etat n'étant pas d'accord de mettre cette route à 50km/h sans aménagements.

Ce projet a été réalisé, présenté et je le représenterai volontiers à la Commission des travaux publics de manière à que tout le monde soit à niveau. En ce qui concerne le calendrier, au vu des coûts présentés, il faudra attendre un petit moment, mais l'on avance gentiment.

#### **Mme Helene Eberhard (Entente)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Page 22, routes communales 31410.01

*J'ai une question concernant le déneigement, c'est communal et concerne les dernières chutes de neige. Le 17 janvier, suite aux chutes de neige, les conditions n'étaient pas idéales et entre autre, au chemin du Villaret où j'habite. J'étais prise dans la neige, le voisin a dû venir à mon aide. Ma question est la suivante : est-ce que la voirie a une carte avec les endroits critiques, pas seulement les congères mais aussi les trottoirs où les routes qui gèlerait ? Ou en automne, les amoncellements de feuilles mortes. Cette check-list pourrait simplifier le travail de l'entretien des employés de la voirie et surtout en cas d'événements extraordinaires, d'assurer la sécurité du village.*

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La commune ne dispose pas d'une carte de dangers spécifiques sur les tronçons routiers. Par contre, le personnel de la voirie les connaît très bien et sait où il y a certains problèmes. Notamment les congères, nous avons dû fermer, l'espace d'une demi-journée, le haut du chemin des Carrières. Le mois de janvier a été très difficile cette année, il a neigé, il a ensuite fait très froid et puis finalement de la bise a soufflé, ce qui a engendré que toute la neige qui se trouvait dans les champs s'est retrouvée sur la route.*

*En haut du chemin des Carrières, la route se trouve dans une petite cuvette entre deux champs, au-dessous de ceux-ci ; la neige se dépose là et se solidifie avec le vent. C'est pourquoi nous avons dû fermer ce chemin, le temps d'aller chercher un gros tracteur qui nous permettait de pouvoir passer une fraiseuse à neige, dont la commune n'est pas équipée. La situation a très bien été gérée par la voirie.*

*Une autre congère qui a eu une grande incidence cette année est celle au chemin des Epinettes, au-dessus du cimetière qui mène sur le plateau de Wavre. Une congère sur 15 mètres de long, la machine nous a permis de le faire de la même manière.*

*Simplement la neige, avant de pouvoir la ramasser, il faut la laisser tomber. Tout comme les feuilles mortes, nous ne pouvons pas non plus les ramasser avant quelles ne soient tombées.*

*Il est vrai que les congères rendent la circulation difficile, comme dans plusieurs communes. Egalement dans le centre du village, il fallait déblayer la neige si bien qu'il est vrai que s'ils passent chez vous, qu'ils déblaient la neige, la route est propre un moment et que dans l'heure qui suit, il y a eu peut-être beaucoup de bise, beaucoup de chutes de neige, on le sait, la première chute de neige est tombée un vendredi après-midi entre 15h et 15h30, 15cm d'un coup par terre. Malheureusement les collaborateurs de la voirie ne sont que trois, il y a des ORP qui comblent le manque de la quatrième personne mais quand on passe une fois chez vous, on revient deux heures après, après avoir fait les axes principaux du village également et là, c'est vrai qu'entre-temps, peut-être qu'une congère s'était formée et que malheureusement vous avez été pris dans la tourmente.*

*Quant au déneigement, on se rend compte que cette année, la voirie a très bien géré le cas, malgré certains couacs, nous n'avons reçu que des remerciements sur le travail effectué, qui était de qualité. Il est vrai que l'équipe de la voirie c'est beaucoup investie afin que les rues du village soient praticables. Nous déblayons d'abord les axes principaux du village et ensuite les axes plus périphériques.*

*J'espère que la prochaine chute de neige sera moins conséquente et sera peut-être moins suivie de jours de bise qui ramènerait tout sur la route.*

### **M. Eric Ryser (PS)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*



*J'aimerais juste revenir, non pas sur la question de Mme Cosandey, mais plutôt sur la réponse de M. Beljean.*

*Je pense que le traitement de la RC5 va au-delà des travaux publics parce qu'il y a tout une partie d'éléments qui sont peut-être les cheminements piétonniers et l'interconnexion de notre village avec le lac. Ceci n'est pas un simple problème de travaux publics. Nous devrions, selon moi, consulter la Commission de l'urbanisme.*

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Il n'y a aucun problème à adjoindre la Commission d'urbanisme, d'autant plus que ces cheminements piétonniers, nous en avons tenu compte. Nous avons également évoqué le fait de pouvoir les déplacer, regarder où l'on pourrait les mettre, etc. A la prochaine présentation, nous inviterons également la Commission d'urbanisme.*

### **M. Alain Marti (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Nous avons une question concernant les Velospots, nous avons déjà fait deux interventions là-dessus et nous aimerions connaître l'avancement du projet.*

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*La demande de permis de construire sera envoyée au SAT demain. Il nous a fallu attendre longtemps, notamment sur la position du BLS, sur l'envoi et la signature des plans. Il est très difficile de toucher les subventions car les échanges entre la Confédération, les personnes en charge du dossier au RUN et la commune sont complexes.*

*Nous espérons arriver au bout de ce dossier et qu'enfin, cet abri vélos, à côté de la gare BLS puisse voir le jour.*

*Nous allons d'ailleurs renouveler l'offre pour les habitants de Saint-Blaise concernant un demi-tarif car l'on voit que ça a beaucoup de succès et somme toute, c'est une chose qui est accueillie très favorablement au niveau de notre population. Nous espérons que l'inauguration de ce couvert à vélos se fera prochainement.*

### **M. Caryl Beljean (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Vous l'aurez très certainement constaté ou tout du moins, entendu, des travaux se déroulent dans le périmètre du port. Ce sont des travaux commandés par l'OFROU (Office fédéral des routes) qui consistent en la pose de nouvelles batteries de tubes BSA le long des tranchées de l'autoroute, ainsi qu'en la construction de sept nouveaux locaux techniques de manière à mettre aux normes tout l'éclairage et la sécurité des tunnels, ceux-ci devant être indépendants l'un de l'autre. Ces nouveaux locaux seront plus grands et plus volumineux que les précédents. A la base, l'OFROU nous avait présenté un projet avec des chambres non-enterrées. La commune de Saint-Blaise, en collaboration avec la commune d'Hauterive, s'est battue afin que ces grandes chambres soient enterrées et nous avons gagné. Plusieurs seront enterrées, notamment celle qui est au port et qui*

*aurait caché la vue, non seulement sur le port mais aussi sur la fontaine Botta. D'autres chambres seront végétalisées de manière à avoir moins d'influence sur le paysage. Nous en avons également au giratoire de l'ancienne Jowa et derrière la plage à Saint-Blaise.*

*En plus des travaux de ces chambres, il faudra encore toutes les relier les unes aux autres. Ils devront faire de grosses fouilles afin de pouvoir enterrer une batterie de 16 tubes électriques de manière à ce que chaque service de sécurité du tunnel soit alimenté correctement. Donc de gros travaux encore cet été, qui devraient se terminer d'ici fin novembre 2017.*

## Chapitre économie publique

### **M. Laurent Crelier (PLR)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Page 30, n°82, Sylviculture,*

*En se baladant dans la forêt près du Golf de Voëns, le promeneur lambda à l'impression qu'un ouragan a eu raison des conifères saint-blaisois. Le groupe PLR pose deux questions. Pour quelle raison autant d'arbres ont-ils été abattus ? Suite à ces conséquents travaux de débardage, quand les travaux de remise en état et de nettoyage ont-ils été prévus?*

### **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Il faudrait s'adresser directement au Golf de Voëns car c'est leur forêt, c'est eux qui s'en occupent. Par contre, la question des pins noirs, vous vous rappelez peut-être qu'il y a deux ans, en été, ils ont tous soufferts de la canicule et il y a eu effectivement de gros dégâts qui ont nécessité des coupes assez impressionnantes et c'est pour cela qu'il y a des trous. Il y en a aussi eu, dans nos forêts, à Saint-Blaise, derrière les Fourches et il a fallu abattre ces pins car ils étaient morts.*

*Concernant les travaux de remise en état et de nettoyage, les forêts ne sont pas des parcs, encore moins des salons, et la tendance, si on sort les troncs pour les vendre ou pour les exploiter, est de laisser les branches, soit en vrac soit en tas, de manière à qu'elles se transforment naturellement en humus forestier ; c'est la manière d'exploiter les forêts actuellement dans ces zones. Il n'y a pas de nettoyage des forêts après de telles choses. Il faut donc avoir de bons souliers et accepter que la nature se débrouille toute seule.*

## Chapitre finances et impôts

### **M. Claude Guinand (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Juste un petit point sur les résultats 2016 qui s'annoncent très bon. Deux sources de cette amélioration :*

- l'amnistie fiscale qui s'est terminée le 31 décembre 2016*
- une reprise extrêmement importante sur un contribuable de Saint-Blaise.*

*Par rapport au budget des impôts, on a une amélioration d'un million et demi des rentrées fiscales sur 2016 ce qui fait que le bénéfice devrait ascender à environ CHF 1,7 mio, CHF 1.8 mio.*

*Nous en reparlerons en Commission financière et c'est cela qui nous permettra déjà de procéder à des provisions importantes sur Prévoyance.ne et sur les postes dont je vous ai parlé tout à l'heure*

au niveau de provisions conjoncturelles. D'excellentes nouvelles au niveau de la commune qui nous permettront de faire face aux échéances qui nous attendent ces prochaines années.

- **Pages vertes claires : Comptes détaillés par nature**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages roses : Investissements**

**M. Marc Renaud (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Question au point culture, sports, loisirs et églises.

Concernant les nouveaux vestiaires des Fourches, le 21 mai 2015, nous avons voté un crédit d'un peu plus d'un million. En 2016, CHF 414'000.00 ont été dépensés, donc il reste encore un solde, et puis CHF 100'000.00 qui sont notés sous 2017. J'aurais souhaité savoir à quoi correspondent ces CHF 100'000.00 et à quoi correspond l'argent qui reste sur ce crédit.

**M. Jacques Rivier (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Il s'agit là de factures, encore à venir, qui ont dû être reportées sur l'année 2017.

**M. Claude Guinand (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Une précision quant au bouclage du compte qui a été fait fin novembre 2016. Il y a eu de très grosses factures qui ont été passées entre novembre et le 31 décembre. Si on avait bouclé ces comptes actuellement sur 2016, on aurait un chiffre plus élevé que ces CHF 414'000.00 qui n'est pas représentatif des factures effectives. Il va donc rester CHF 100'000.00 à sortir sur l'année 2017.

**M. Marc Renaud (PS)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

J'aurais voulu quand même une précision. Je comprends bien que la répartition s'est faite sur deux années, par contre il reste une somme de CHF 600'000.00. La question est, sur quelle forme elle va être dépensée, si elle va être dépensée, pour quel projet ?

**M. Claude Guinand (CC)**

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Ce montant est déjà dépensé. Ce sont les CHF 414'000.00 qui ne reflètent pas la réalité du moment. Il reste CHF 100'000.00 sur 2017, le budget sera tenu, même en dessous pour une dizaine de milliers de francs.

- **Pages violettes : Investissements par nature**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages orange : Comptabilités complémentaires**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages jaunes : Paroisse de Saint-Blaise – Hauterive – La Tène**

La parole n'est pas demandée.

- **Pages bleues : Guichet social régional de l'Entre-deux-Lacs**

La parole n'est pas demandée.

La discussion de détails étant close, **le Président** passe à la lecture de l'arrêté et au vote (nouvelle version corrigée).

**L'arrêté est accepté à l'unanimité.**

## **11. Communications du Conseil communal**

### **M. Jacques Rivier (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

#### *1. Vestiaires des Fourches.*

*Il reste à ce jour quelques travaux intérieurs, un revêtement au niveau des sols, la pose des portes, des installations sanitaires, de la cuisine, la mise en fonction du chauffage, l'installation des bancs dans les vestiaires, la pose des séparations dans les W.C. ainsi que le branchement du système d'arrosage.*

*Concernant l'extérieur, il reste, le crépi des façades en couche de finition, la retouche peinture sur la charpente, la pose de la STEP et les aménagements extérieurs.*

*La remise des clefs au FC Saint-Blaise est prévue pour fin mars 2017.*

#### *2. Bâtiment Ichtus*

*Ce bâtiment sera déconstruit. Un nouveau bâtiment prendra place, celui-ci abritera trois sociétés locales, celles des pêcheurs, de Saint-Blaise Voile et d'Ichtus ainsi qu'une petite salle à disposition de toutes autres sociétés locales, raison pour laquelle le Conseil communal a rebaptisé le bâtiment comme bâtiment nautique et non plus Ichtus.*

*Après discussion avec la Commission des rives, il n'y avait aucune raison qu'on institue Ichtus plus qu'une autre société.*

#### *3. Festivités du 1<sup>er</sup> août*

*Vous savez que les festivités du 1<sup>er</sup> août sont organisées de manière alternative avec la commune d'Hauterive. Cette année c'est à la commune de Saint-Blaise que cela revient.*

*Nous avons proposé au Conseil communal d'Hauterive de supprimer le feu d'artifice et de le remplacer par un feu de joie sur la plage et de l'agrémenter d'une raclette offerte à la population.*

## **M. Julien Noyer (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Pour revenir sur l'intervention du groupe PLR sur l'engagement d'un nouvel ASP. Nous avons fait un processus de sélection. J'ai le plaisir de vous annoncer que M. Sébastien Voirol, qui est un enfant du village et qui habite maintenant la Tène, a été engagé à partir du 1<sup>er</sup> juin.*

*Il est engagé à 100% ce qui représente une augmentation par rapport à notre ASP qui est partie, cela notamment car il s'occupera de remettre tous les commandements de payer aux citoyens.*

*M. Voirol nous vient de la Police cantonale et nous sommes très contents qu'il puisse prendre ces fonctions au 1<sup>er</sup> juin.*

*En attendant, vous l'avez certainement lu dans le Bulcom, l'ASP d'Hauterive viendra faire des rondes à Saint-Blaise pour assurer la sécurité et pour éviter que de mauvaises habitudes, notamment au niveau des parcs ne soient prises. Ne soyez donc pas surpris de voir l'ASP d'Hauterive dans notre village.*

*Comme l'a dit aussi le groupe PLR, une collaboration sera mise en place entre les Conseils communaux d'Hauterive et de la Tène au sujet de la fonction des ASP afin qu'il puisse y avoir une collaboration entre eux et leurs différents terrains d'interventions.*

## **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Une information concernant un autre chantier du village, celui de Vigner qui, lui, ne change pas de nom. Vous l'avez vu dans la presse, mardi passé - plusieurs d'entre vous étaient présents - nous avons fait une information publique afin de rappeler un peu ce qui s'est fait, pourquoi nous en sommes là et annoncer ce qui va se passer à court et moyen termes.*

*A très court terme, il y a quatre étapes de mise à l'enquête. Deux sont déjà engagées : la mise à l'enquête pour les classes provisoires qui seront construites ici dedans et la mise à l'enquête pour la démolition de Vigner 11, des baraques et pavillons de chantier dans la cour de Vigner. La troisième mise à l'enquête, la plus importante, qui aura lieu dans les jours qui viennent, est la construction des nouveaux bâtiments A, B et C qui seront construits dans la cour. Et la quatrième mise à l'enquête, qui aura lieu dans quelques semaines, pour l'assainissement de ce collège-ci.*

*Nous sommes donc à bout touchant pour le commencement des travaux. Dès le 2 mai, dans cette salle, la construction de trois classes provisoires pour les petits qui viendront loger ici, une bibliothèque sur la galerie et deux salles complémentaires au 1<sup>er</sup> étage.*

*Les travaux plus conséquents reprendront à la rentrée avec la démolition de Vigner 11 et le début des excavations. Le pourtour du chantier sera complètement fermé.*

## **12. Motions et propositions.**

**Le Président** informe qu'il n'y a ni motion, ni proposition.

## **13. Interpellations et questions.**

**Le Président** informe qu'aucune interpellation n'a été reçue.

## **M. Jean-Philippe Scalbert (Entente)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Ma question s'adresse à M. Jeanneret. Vous nous avez indiqué, dans la cession de décembre, qu'un dossier de modification du plan d'aménagement serait envoyé au SAT concernant Les Chauderons. Vous aviez annoncé comme date, fin janvier. Il s'agirait de savoir si cela a été fait, si oui, est-ce que la Commission d'urbanisme a eu connaissance de ce dossier avant l'envoi ?*

## **M. Alain Jeanneret (CC)**

*Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,*

*Oui, le dossier de modification du plan d'aménagement local des Chauderons a été envoyé au SAT, des compléments de ce dossier. La Commission d'urbanisme est régulièrement informée du suivi et actuellement, la balle est dans le camp des services de l'Etat qui feront leurs remarques avant le préavis du Conseil d'Etat. Si ce préavis est favorable, après modifications, adaptations éventuelles, nous pourrions venir devant votre Autorité avec la proposition de modification d'aménagement local. Avril sera vraisemblablement trop serré mais peut-être cet été.*

*Nous devons organiser une séance d'information publique, obtenir le préavis favorable du Conseil d'Etat, puis nous viendrons devant votre Autorité vous présenter le projet.*

**Le Président** clôt la séance et rappelle que la prochaine séance du Conseil général se déroulera courant avril ; une information suivra.

*Comme vous le savez, l'auditoire de Vigner, dans sa forme actuelle, vit ses derniers instants car nous avons un magnifique projet en cours pour la rénovation et la construction du nouveau collège de Vigner !*

*C'est donc vraisemblablement, la dernière séance du Conseil général que nous faisons ici et c'est sans aucun doute avec une pointe de nostalgie et d'émotion que nous quittons ce lieu empreint de débats non seulement politiques mais aussi théâtraux.*

*Pour marquer le coup, l'administration communale vous invite à un moment convivial et à une petite agape autour des meilleurs crus du canton, je veux bien sûr parler de nos vins saint-blaisois !*

*Je remercie au passage toutes les personnes qui ont œuvré à sa préparation. Et je tiens à vous souhaiter à toutes et tous de passer un magnifique printemps ressourçant et me réjouis de vous retrouver très bientôt pour de nouvelles aventures politiques et consensuelles.*

La séance est levée à 20h45.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

La secrétaire-adjointe

Olivier Thomann

Pascale Giron-Lanctuit